Reprise de la séance LE DRAPEAU

CHOIX OFFICIEL D'UN NOUVEAU MODÈLE

La Chambre reprend l'étude de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921-trois feuilles d'érable réunies sur une même tige-aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Et de la proposition d'amendement du très honorable M. Diefenbaker, et du sous-amendement de M. More.

Des voix: Adopté.

M. Nugent: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'entendre ces voix crier «adopté, adopté» avant que vous rappeliez les députés à l'ordre. Je suis certain que ces paroles visaient les observations que j'ai faites avant l'ajournement pour le dîner. J'espère sincèrement qu'ils en sont venus à la raison. Ils me font penser que les phoques dressés à l'arrière-ban du gouvernement vont maintenant se rétracter et faire connaître les vues de leurs circonscriptions et les idées réfléchies d'un député, plutôt que de se rallier aux idées des membres du parti libéral qui se préoccupent de l'adhésion ou de la cohésion du parti libéral au lieu de l'importante question touchant la Chambre dans ce débat.

Je crois qu'à six heures je me disposais à aborder le sous-amendement, le référendum ou le plébiscite national et les questions qui devraient en faire l'objet. Avant d'aller plus loin, je tiens à dire que je n'approuve pas sans réserve le sous-amendement et que je ne comprends pas vraiment la forme sous laquelle il est présenté. Le référendum au cours duquel les Canadiens seraient appelés à se prononcer sur la question du drapeau national aurait trait à quatre choses: le pavillon rouge tel que nous le connaissons, le pavillon rouge tel qu'on pourrait le modifier pour tenir compte des autres groupes ethni- désir de tout le monde au pays, hommes, ques du pays, la monstruosité que le gouvernement a présenté à la Chambre comme non magnifique, du moins présentable. On modèle de drapeau et le modèle avec une ne saurait appliquer ce qualificatif à cet feuille d'érable.

m'oppose pas du tout à la tenue d'un réfé- artistique, nous présente. Pour ce qui est de rendum national donnant à la population un savoir quelles questions on devrait poser à vaste choix, mais il m'est absolument impos- la population dans le cas où on tiendrait un sible d'accepter que le drapeau de Pearson, référendum, je dirai, si je peux m'exprimer comme on appelle le modèle de drapeau tri- ainsi en parlant de la bannière Pearson, car folié que propose le gouvernement, soit mis je suis d'avis que c'est le nom qu'on lui donne

sur un pied d'égalité avec le drapeau que le Canada est fier d'arborer depuis un siècle. Cela me semble incroyable, mais j'en ferais plus volontiers mon parti s'il ne remplissait pas toutes les conditions exigées d'un drapeau national.

Sa conception ne remplit aucune des exigences que les Canadiens aimeraient voir respectées à l'égard de leur drapeau national. Il ne représente pas les habitants de notre pays. Présenté pour des fins d'ordre politique, il n'a été maintenu que pour répondre à des impératifs d'ordre politique. A mon sens, nous négligerions les obligations que nous ont confiées nos concitoyens si nous permettions que, lors d'un plébiscite, ce fanion soit considéré au même titre que le drapeau chéri et respecté par une forte proportion de la population.

Si le drapeau proposé avait quelque attrait artistique, ce serait un demi-mal. S'il plaisait aux députés québécois pour des raisons autres que des considérations d'ordre politique, je ne m'y opposerais pas aussi fortement mais, monsieur l'Orateur, je ne puis oublier le spectacle donné par les députés créditistes lorsqu'ils sont entrés à la Chambre, un jour, portant chacun un petit fanion qu'ils ont déposé sur leurs pupitres. Il s'agissait du drapeau dont un de mes collègues a parlé aujourd'hui, le drapeau à fond rouge et blanc coupé en diagonale et portant une feuille d'érable verte au centre. Je ne prétends pas être artiste. En matière d'art, je ne m'y entends pas plus que tout autre citoyen ordinaire de ma collectivité, mais s'il nous faut adopter un drapeau qui ne répond pas à toutes les exigences, au moins choisissons un modèle attrayant.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'est donné la peine d'en apporter un exemplaire à chacun des députés, au nom d'un certain groupe de gens de sa circonscription—les Fils de la Norvège, je crois-qui font de la réclame en faveur de ce drapeau, et je dois dire qu'il avait vraiment belle allure. Il ne s'agissait pas d'un mélange confus, comme celui que présente le drapeau proposé par le gouvernement.

Je pense, monsieur l'Orateur, que c'est le femmes, enfants, que notre drapeau soit, sihorrible emblème à trois feuilles que le gou-Je tiens à préciser au départ que je ne vernement actuel, dépourvu de tout sens